



15ème législature

Question N° : 40362	De Mme Virginie Duby-Muller (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Situation des étudiants refusés en master	Analyse > Situation des étudiants refusés en master.
Question publiée au JO le : 27/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 15/03/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation inquiétante de plusieurs centaines de milliers d'étudiants, inscrits en licence ou en master, qui se sont vus refuser leur choix de master pour l'année prochaine, faute de places disponibles, notamment dans les filières dites « sous tension », comme le droit, la psychologie ou le sport. Face au manque de moyens (locaux et personnels enseignants), la sélection est de plus en plus redoutable et empêche les étudiants, y compris ceux qui terminent leur cursus avec mention, d'accéder aux filières qu'ils ont choisies. Depuis plusieurs mois, les recours se multiplient. Même si la loi impose aujourd'hui aux rectorats de proposer au moins trois solutions au sein de masters où des places sont vacantes, les filières proposées ne sont pas toujours en phase avec les souhaits des étudiants. Depuis le 19 mai 2021, la situation s'est encore plus compliquée car, pour pouvoir déposer un recours, un étudiant recalé doit désormais prouver qu'il a postulé à au moins cinq masters, contre trois précédemment. Aussi, afin de répondre au mieux aux étudiants très inquiets et sans visibilité pour la rentrée, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement et ce qu'il envisage pour pallier cette situation.